

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 février 2020

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue à la salle du conseil des maires, le 19 février 2020 à 20 h. Sont présents :

M. Carl Boilard	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Eric Rouillard	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. André Longchamps	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Camil Martin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
Absent	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Éric Giguère	Saint-Martin
M. François Morin	Saint-Philibert
M. Luc Paquet	Saint-René
M. Martin St-Laurent	Saint-Simon-les-Mines
M. Clément Létourneau	Saint-Théophile

Sous la présidence de monsieur Normand Roy, préfet et maire de Saint-Éphrem-de-Beauce. Assistent également à la rencontre monsieur Éric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la séance est officiellement ouverte par le préfet.

2020-02-024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Camil Martin appuyé par monsieur Carl Boilard et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 22 janvier 2020;
 - 3.2 Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 11 février 2020;
 - 3.3 Fonds régions et ruralité/ Autorisation de signature;
 - 3.4 Aménagement d'espaces de bureau;
 - 3.5 Audits service d'évaluation foncière;

4. Dossiers régionaux :
 - 4.1 Salle de spectacle;
 - 4.2 Téléphonie cellulaire;
 - 4.3 Projet d'acquisition logiciel CITAM;
 - 4.4 Désignation du signataire des rôles d'évaluation;
 - 4.5 Suivi rencontre des mandataires SAAQ;
 - 4.6 Rapport final FARR-069/ Mise en valeur de la Chaudière;
 - 4.7 Projet de loi 40 (commissions scolaires);
 - 4.8 Autoroute 73;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1 Certificats de conformité;
 - 285-164A-2019 Municipalité Notre-Dame des -Pins;
 - 286-164A-2019 Municipalité Notre-Dame des -Pins;
 - 303-2019-02 Municipalité de Saint-Martin;
 - 304-2019-02 Municipalité de Saint-Martin;
 - 338-2020 Municipalité de Saint-Côme-Linière;
6. Gestion du personnel :
 - 6.1 Embauche d'un technicien en génie civil;
 - 6.2 Embauche d'une agente de développement culturel (congé sans traitement);
 - 6.3 Démission de Mme Josiane Langevin (technicienne en évaluation)
 - 6.4 Embauche d'une agente de développement (MADA);
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
9. Dépôt de documents :
 - 9.1 États financiers mensuels;
 - 9.2 Rapport SAAQ;
 - 9.3 Rapport d'activités « La Beauce Embauche »;
 - 9.4 Bilan des constructions article 59;
 - 9.5 Consultation PDT 2020;
10. Divers :
 - 10.1 SPA Beauce-Etchemin;
 - 10.2 Absence élu;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2020-02-025

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 22 JANVIER 2020**

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 22 janvier 2020 tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 11
FÉVRIER 2020**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 11 février 2020 à titre d'information.

2020-02-026

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ/ AUTORISATION DE SIGNATURE

Attendu que le Fonds région et ruralité sera mis en place à compter du 1^{er} avril 2020;

Attendu que ce Fonds comptera quatre volets;

Attendu que les deux premiers volets se situeront respectivement en pleine continuité d'une part avec l'actuel Fonds d'appui au rayonnement des régions et d'autre part avec l'actuel Fonds de développement des territoires;

Attendu que le troisième volet, appelé « Signature innovation », permettra à une MRC d'obtenir une enveloppe qui servira à développer ou à consolider son identité territoriale;

Attendu que le quatrième volet touchera la vitalisation de plusieurs territoires et la coopération intermunicipale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Luc Paquet et résolu unanimement, d'autoriser le préfet, monsieur Normand Roy, à signer tous les documents relatifs à la mise en place du Fonds régions et ruralité sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan, et ce, pour les quatre volets identifiés dans le préambule de la présente résolution.

2020-02-027

AMÉNAGEMENT D'ESPACES DE BUREAU

Attendu l'ajout de nouvelles ressources (MADA, évaluation foncière, inspection régionale);

Attendu l'offre de service reçue pour l'aménagement de bureaux dans l'espace central libre dans la section évaluation;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement, d'autoriser la direction générale à procéder à l'aménagement d'espaces de travail, et ce, pour un montant maximal de 7 639.00 \$ plus les taxes applicables pris à même la partie 1 du budget.

2020-02-028

AUDITS SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Attendu que le Service d'évaluation foncière de la MRC gère plus de 26 000 dossiers et comprend une quinzaine d'employés pour une enveloppe budgétaire représentant plus de 1 300 000 \$;

Attendu qu'après près de quarante (40) années d'existence, il aurait lieu de valider le fonctionnement du Service ainsi que les méthodes de travail utilisées;

Attendu l'offre de service faite par CIM Évaluation pour procéder à un audit du Service d'évaluation foncière de la MRC;

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyée par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement de confier le mandat à CIM Évaluation afin qu'il procède à un audit du Service d'évaluation foncière, et ce, pour un montant de 6 000 \$ plus les dépenses attribuables directement au mandat à même la partie 1 du budget.

2020-02-029

SALLE DE SPECTACLE

Attendu que lors d'un exercice de consultation fait auprès des 16 municipalités locales formant la MRC de Beauce-Sartigan, la salle de spectacle fut l'une des priorités choisies;

Attendu qu'une étude de marché, incluant un plan d'affaires afin d'évaluer la pertinence de l'implantation d'une salle de spectacle régionale, a été financée par la MRC;

Attendu que cette étude recommandait, entre autres, que la Ville de Saint-Georges devienne propriétaire et responsable de l'entretien de la salle à construire ;

Attendu les différents écueils rencontrés concernant les sites potentiels;

Attendu que la réalisation d'un tel projet régional est tributaire de la priorisation des projets des municipalités locales;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Giguère, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement :

- Que le conseil réitère son appui au projet de salle de spectacle régionale;
- Que les maires confirment leur souhait de voir la Ville de Saint-Georges agir à titre de maître d'œuvre du projet, et ce, selon ses priorités;
- Que le conseil des maires de la MRC prendra position pour une éventuelle participation financière au moment de la réalisation du projet.

Note : M. Normand Roy, préfet quitte la séance. M. Claude Morin, préfet suppléant, présidera le reste de la rencontre. Il est 20h32.

TÉLÉPHONIE CELLULAIRE

Les élus discutent de la possibilité d'analyser la problématique de desserte en téléphonie cellulaire sur l'ensemble du territoire de la MRC, et ce, dans le but d'en faire un projet régional. Le directeur général va solliciter l'appui d'une ressource de la Fédération québécoise des municipalités spécialisée dans le domaine.

PROJET D'ACQUISITION LOGICIEL CITAM

Le directeur général dépose un projet d'acquisition commune d'un logiciel d'alertes et notifications de masse (CITAM) en évoquant la possibilité que celui-ci puisse être subventionné par la MRC à la hauteur de 20%. Après discussions, les élus conviennent de reporter le sujet afin de pouvoir se positionner localement.

2020-02-030

DÉSIGNATION DU SIGNATAIRE DES RÔLES D'ÉVALUATION

Attendu l'entente de service signée avec FQM Évaluation foncière;

Attendu que le directeur du Service de cet organisme sera le signataire des rôles d'évaluation de la MRC;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyée par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, de nommer monsieur Carl Provencher É.A., signataire des rôles d'évaluation de la MRC de Beauce-Sartigan.

SUIVI RENCONTRE DES MANDATAIRES SAAQ

Monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, dresse un compte rendu d'une rencontre tenue entre la SAAQ et les mandataires. Il explique aux élus les impacts anticipés sur le service offert par la MRC. Suite aux informations données, les élus désirent prendre position face à la situation.

2020-02-031

PROJET DE TRANSFORMATION DE LA SAAQ

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan est mandataire pour la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) depuis plus de vingt (20) ans;

Attendu les modifications apportées par la SAAQ au cours des cinq (5) dernières années dans les modalités (renouvellement photo) et dans l'offre de services en ligne;

Attendu les impacts qu'ont provoqués ces changements sur notre service pendant cette période, soit une baisse de 20% des revenus, une diminution des heures d'ouverture ainsi que le nombre de préposées et leurs heures travaillées;

Attendu que bien que la SAAQ souhaite maintenir des services de proximité personnalisés en ayant une approche relationnelle avec les clients, le mode de rémunération actuel des mandataires ne reflète pas cette volonté;

Attendu les changements à venir annoncés lors de la rencontre du 28 janvier dernier avec les mandataires par les représentantes de la SAAQ;

Attendu que ces changements inquiètent les élus, ceux-ci estimant qu'il deviendra difficile de maintenir un tel service (exemple: ajout des transactions

en ligne entre particuliers, cela représente actuellement 22% des revenus du service);

Attendu les difficultés actuelles de rétention du personnel, de rendre ces postes attrayants, de maintenir la viabilité financière du service tout en répondant aux besoins de la clientèle de notre territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement :

- De demander à la SAAQ de revoir dans les plus brefs délais la rémunération des mandataires afin de tenir compte de la réalité actuelle et des changements à venir;
- De demander à la SAAQ l'ajout de nouveaux services rémunérés pour les mandataires afin de répondre aux besoins de la clientèle;
- D'aviser la SAAQ que si des actions concrètes visant le support des mandataires ne sont pas mises en place rapidement, la MRC de Beauce-Sartigan envisage sérieusement la résiliation du contrat liant celle-ci à la Société d'assurance automobile du Québec;
- Qu'une copie de cette résolution soit aussi transmise au député ainsi qu'au ministre des Transports.

2020-02-032

RAPPORT FINAL FARR-069/ MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE

Les élus prennent connaissance du rapport final FARR-069 déposé par le directeur général concernant la mise en valeur de la rivière Chaudière;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Éric Giguère et résolu unanimement, d'accepter le rapport tel que déposé.

PROJET DE LOI 40 (COMMISSIONS SCOLAIRES)

Les élus discutent de la position adoptée par la FQM concernant le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, lequel prévoit la cession de terrain par les municipalités pour la construction ou l'agrandissement éventuel d'école sur leur territoire.

AUTOROUTE 73

M. Claude Morin fait l'état de situation concernant l'étude du prolongement de l'autoroute 73 sur le territoire de la ville de Saint-Georges.

2020-02-033

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 285-164A-2019 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 164-2007

Considérant que ce règlement a pour effet de soustraire certaines constructions et bâtiments complémentaires à l'obligation d'obtenir une étude géotechnique ou un avis réalisé par un ingénieur lorsqu'ils sont situés dans une pente de 30 % et plus;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Martin St-Laurent et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 285-164A-2019 de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

2020-02-034

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 286-164A-2019 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS AMENDANT LE RÈGLEMENT 164-2007 RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AGRANDIR LA ZONE R-18 À MÊME LA ZONE R-21

Considérant que ce règlement modifie le plan de zonage en agrandissant la zone R-18 à même la zone R-21 en y intégrant le lot 4 974 387;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 286-164A-2019 de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

2020-02-035

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 303-2019-02 AMENDANT LE RÈGLEMENT 303-2006 RELATIF AU PLAN D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARTIN

Considérant que ce règlement a pour effet de créer une nouvelle affectation industrielle à même une affectation commerciale en bordure de l'avenue du Pont;

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan d'affectation du sol, Périmètre urbain, feuillet 2/2 » faisant partie intégrante du règlement 303-2006;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 303-2019-02 de la municipalité de Saint-Martin.

2020-02-036

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 304-2019-03 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARTIN AMENDANT LE RÈGLEMENT 304-2006 RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE CRÉER LA ZONE INDUSTRIELLE I-64 ET AFIN D'AGRANDIR LA ZONE RÉSIDEN TIELLE RB-24 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RÉSIDEN TIELLE RA-6

Considérant que ce règlement modifie le plan de zonage pour créer la zone industrielle I-64 à même une partie de la zone commerciale CB-48;

Considérant que ce règlement modifie le plan de zonage afin d'agrandir la zone résidentielle RB-24 à même une partie de la zone résidentielle RA-6;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 304-2019-03 de la municipalité de Saint-Martin.

2020-02-037

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 338-2020 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME 147-06 AFIN D'AGRANDIR UNE AFFECTATION COMMERCIALE (POUR Y INCLURE LES LOTS 3 746 902 ET 3 746 933) À MÊME UNE AFFECTATION RÉSIDEN TIELLE EN BORDURE DE LA 8^E RUE ET AFIN AGRANDIR UNE AFFECTATION PUBLIQUE ET INSTITUTIONNELLE (POUR Y INCLURE LES LOTS 5 750 582 ET 3 747 170) À MÊME UNE PARTIE D'UNE AFFECTATION RÉSIDEN TIELLE ET D'UNE AFFECTATION COMMERCIALE EN BORDURE DE LA RUE DUMAS

Considérant que ce règlement vise à modifier la carte « Plan d'affectation du sol, Périmètre urbain, feuillet 2/2 » faisant partie intégrante du règlement 147-06 afin :

- d'agrandir une affectation commerciale (pour y inclure les lots 3 746 902 et 3 746 933) à même une affectation résidentielle en bordure de la 8^e rue;
- d'agrandir une affectation publique et institutionnelle (pour y inclure les lots 5 750 582 et 3 747 170) à même une partie d'une affectation résidentielle et d'une affectation commerciale en bordure de la rue Dumas

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur André Longchamps et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 338-2020 de la municipalité de Saint-Côme-Linière.

2020-02-038

EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

Attendu les démarches effectuées visant à combler un poste de technicien en génie civil;

Attendu la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par monsieur Camil Martin, appuyé par monsieur Clément Létourneau et résolu unanimement, de confirmer l'embauche de monsieur Éric Lebel à titre de technicien en génie civil, échelon 4, et ce, à compter du 2 mars 2020.

Il est de plus résolu que celui-ci soit soumis à la période d'essai prévue à la convention collective.

2020-02-039

EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL (CONGÉ SANS TRAITEMENT)

Attendu l'absence prévue de la personne occupant le poste d'agente culturelle pour un congé sans traitement à compter du 10 mars 2020, et ce, pour une période de six (6) mois;

Attendu qu'une candidate disponible avec expérience a été rencontrée par le directeur général;

Il est proposé par monsieur Éric Giguère, appuyé par monsieur Éric Rouillard et résolu unanimement, de nommer madame Pascale Dupont à titre d'agente culturelle auxiliaire, échelon 8 de la convention collective. La date d'entrée en fonction sera déterminée avec le directeur général.

2020-02-040

DÉMISSION DE MME JOSIANE LANGEVIN (TECHNICIENNE EN ÉVALUATION)

Attendu que madame Josiane Langevin, technicienne en évaluation, a annoncé sa démission effective au 7 février 2020;

Il est proposé par monsieur Clément Létourneau, appuyé par monsieur Éric Giguère et résolu à l'unanimité :

- d'accepter la démission de madame Josiane Langevin;
- de remercier celle-ci pour les services rendus à la MRC de Beauce-Sartigan;
- de lui souhaiter la meilleure des chances dans son nouvel emploi.

Des démarches ont été entreprises par la direction générale dans le but de combler le poste.

2020-02-041

EMBAUCHE D'UNE AGENTE DE DÉVELOPPEMENT (MADA)

Attendu que la MRC a demandé et obtenu une aide financière dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA (demande collective) dont le but est de réaliser une politique et un plan d'action en faveur des aînés tant pour les municipalités concernées que pour la MRC;

Attendu que l'embauche d'une ressource est nécessaire pour réaliser ce mandat prévu d'une durée de 18 mois;

Attendu les démarches effectuées en ce sens et la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyée par monsieur Camil Martin et résolu unanimement de confirmer l'embauche de madame Nadia Tremblay à titre d'agente de développement, poste auxiliaire, échelon 4, et ce, à compter du 9 mars 2020.

CORRESPONDANCE

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil. Les membres du conseil sont invités à participer à la prochaine assemblée générale de Destination Beauce qui aura lieu au Georgesville le 12 mars 2020.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Rapport SAAQ;
- Rapport d'activités « La Beauce Embauche »;
- Bilan de constructions Article 59;
- Consultation PDT 2020.

SPA BEAUCE-ETCHEMIN

Les membres du conseil s'interrogent sur les intentions de la Société de protection des animaux de Beauce-Etchemin suite à l'envoi d'une lettre invoquant la possibilité de fermeture du service. Une rencontre sera sollicitée par la direction générale avec les représentants de la SPA afin de connaître leurs intentions.

ABSENCE ÉLU

Un élu s'informe auprès de ses collègues concernant la gestion des absences de conseillers aux séances de conseil municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question provenant d'un élu ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2020-02-042

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 45.

Normand Roy, préfet

Éric Paquet, directeur général

Claude Morin, préfet suppléant